

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)

CONSEIL MUNICIPAL N°4 du MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	18
- Présents	:	14
- Absents	:	2
- Représentés	:	2
- Votants	:	16

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2019, à 19h00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Etaient présents : Thierry DUPOUÉ, Jacques PRIEUR, Roland HENTZIEN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, adjoints, Jean-Paul DAVIAUD, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Jean-Yves LAIGLE, Laurence BRETON, Françoise SEILLE, Jean-Louis VERISSON, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Elena FUSI-PERRODEAU, Valérie BRIAND-KRÔGER.

Pouvoirs : Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Gilles LAURENT, Béatrice GRELIER donne pouvoir à Jacques PRIEUR.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Catherine LEROY est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour :

Il souhaite supprimer deux questions inscrites à l'ordre du jour :

- Affaires diverses
 - o Réunification de la Bretagne – Avis vœu pour organisation d'un référendum
 - o Modification de dénomination du groupe scolaire

Le procès-verbal n°3 du 21 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des

DATE	OBJET – TITULAIRE	MONTANT TTC
11/04/2019	Sous-Traitant TALLOT – Couverture Etanchéité	22 842,91€
13/05/2019	Sous-Traitant CDM Bâtiment – Couverture Etanchéité	11 466,00€
22/07/2019	Marché subséquent n°9a – Phytolab	32 121,00€
22/07/2019	Marché subséquent n°9b – Phytolab	31 752,00€
29/07/2019	Marché subséquent n°7 – Phytolab	16 632,00€
02/08/2019	Atelier Meunier – Achat d'un automoteur	124 296,00€

accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 50 ans n° 1876 au nom de monsieur ARVIEU Bernard
- Concession 15 ans n° 836 au nom de monsieur POTIRON Marcel
- Concession 15 ans n° 1877 au nom de madame SICOT Alice
- Concession 15 ans n° 1878 au nom de madame Béatrice GRELIER
- Concession 50 ans n° 1879 au nom de monsieur PRIEUX Franck
- Concession 10 ans n° 1880 au nom de madame FIOLEAU Violette

- Concession 10 ans n° 1881 au nom de monsieur NIVET Roger
- Concession 15 ans n° 1882 au nom de madame HASCOËT ROUX Sophie
- Concession 15 ans n° 1883 au nom de MATEJA Nathalie

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Décision modificative n°2

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 au BP 2019. Le tableau ci-après retrace la ventilation des crédits inscrits en dépenses à la section d'investissement :

DEPENSES			
N° COMPTE	DE	INTITULE	MONTANT
2111-38		Réserves foncières	87 500,00€
2111-38		ZAC de la Rogère	86 000,00€
21782-20		Acquisition matériel automoteur	- 9 808,00€
			163 692,00€
RECETTES			
N° COMPTE	DE	INTITULE	MONTANT
1322-105		Square Thibaud- recettes Conseil Régional	77 692,00€
2111-38		ZAC de la Rogère	86 000,00€
			163 692,00€

1.2.- Demande de subvention Conseil Régional – Année 2020– Maison Magrés

Le rapporteur propose de solliciter une aide régionale au titre de la réhabilitation de la maison Magrés. La dépense subventionnable est calculée sur le montant de travaux HT et est plafonnée à 300 000 € par an et par commune. Le taux de l'aide est fixé à 30 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de la réhabilitation de la maison Magrés
- VALIDE le plan de financement,
- SOLLICITE l'aide régionale, au taux le plus élevé, au titre de la réhabilitation de la maison Magrés

1.3.- Demande de subvention Conseil Régional – Année 2019 – Effacement réseaux Rue Edgar Maxence

Il est proposé de solliciter une aide régionale au titre de l'année 2019 concernant l'effacement de réseaux aériens rue Edgar Maxence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet d'effacement de réseaux aériens rue Edgar Maxence
- VALIDE le plan de financement,
- SOLLICITE l'aide régionale, au taux le plus élevé,

1.4. Demande de subvention Conseil Régional – Année 2020 – Eglise

Le Conseil Régional peut aider une partie de ces travaux au titre de l'aide aux édifices religieux non protégés. Les dépenses éligibles portent sur les travaux de mise hors d'eau, de mise hors d'air et sur les décors portés susceptibles d'avoir un intérêt patrimonial et historique. L'aide régionale représente 30% des dépenses éligibles pour un montant maximal de subvention de 100 000 €. L'objet de cette nouvelle délibération porte sur le montant des travaux retenus par le Conseil Régional d'une part et sur l'actualisation du plan de financement d'autre part. Celui-ci s'établit de la façon suivante :

Désignation dépenses	Montant en HT	Désignation recettes	Montant en HT
Travaux (hors d'eau/hors d'air)	372 000 €	Subvention Région	100 000 €

Travaux autres	83 000 €		
Equipement		Subvention Département	
Maitrise d'œuvre	45 000 €	Subvention Etat (DETR 2020)	100 000 €
Frais divers		Subvention Europe	
Etudes stratégiques		Fonds de concours	
Autres		Autres financements	
Sous-total 1			200 000 €
		Autofinancement	300 000 €
Sous-Total 2			300 000 €
Total (sous-totaux 1+2)	500 000 €		500 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet,
- SOLLICITE toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement l'aide régionale à son taux maximum comme sus présenté dans le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

1.5. Redevance d'occupation du domaine public due par GRDF au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le calcul proposé par GrDF pour l'année 2019 qui s'élève à 1 184,00€.
- CHARGE le Maire de recouvrir ladite somme

1.6.- Pavillon Bleu – Renouvellement de la candidature 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'année 2020 sous réserve des résultats de l'ARS. Les crédits seront inscrits à l'article 6281, concours divers et cotisations, de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

3.- RESSOURCES HUMAINES

3.1.- Convention Roule Ta Bille – Mise à disposition de personnel

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'une convention avec l'association Roule Ta bille a été signée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2019. Avec l'extension du Pôle-Enfance, il convient de modifier le temps de travail de l'agent communal. Celui-ci passe de 30/35^{ème} à 35/35^{ème}, après l'avis conforme du comité technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les termes de cette convention et AUTORISE le Maire à signer cette convention.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Acquisition parcellaire (AT n°247) et des droits indivis (AT n°242 et n°248)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n°247 et les droits indivis correspondant des parcelles cadastrées section AT n°242 et 248 pour un montant global de 15 873,60€ net vendeur, décomposé selon les conditions indiquées précédemment,
- INDIQUE que les crédits sont inscrits en reste à réaliser du programme P38 réserves foncières.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et de tout document relatif à l'acquisition de la parcelle selon les conditions indiquées précédemment.

5.2.- Acquisition parcellaire (parcelle AT n°206)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n°206 pour un montant de 11 450,00€.
- INDIQUE que les crédits sont inscrits en reste à réaliser du programme P38 réserves foncières.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et de tout document relatif à l'acquisition de la parcelle selon les conditions indiquées précédemment.

5.3- Projet de déclassement de la section RD n°13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la rétrocession dans le domaine communal de la section RD 13 comprise entre le bout de l'ilot du giratoire de la Rogère et la limite territoriale avec Pornic,
- AUTORISE le Maire à effectuer toute formalité et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISE le Maire a intégré la section RD 13 au domaine communal

6. AFFAIRES DIVERSES

6.1.- Fixation du nombre d'adjoints et détermination du rang du nouvel adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir à cinq le nombre de postes d'adjoints au Maire.
- DECIDE que le nouvel adjoint occupera, en application du dernier alinéa de l'article L.2122-10 du CGCT, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant, soit le 3^{ème} rang,
- DECIDE de procéder à l'élection d'un seul adjoint sur la base du dernier alinéa de l'article L.2122-8 du CGCT,

6.2.- Elections d'un nouvel adjoint au Maire et d'un conseiller délégué

Suite à la démission d'un adjoint, le rapporteur propose à l'assemblée délibérante de pourvoir le poste d'adjoint vacant. L'élection intervient par scrutins successifs, individuels et à bulletins secrets (articles L.2122-7-1 du CGCT). Madame Laurence BRETON, conseillère municipale, se déclare candidat.

Après un vote à bulletins secrets, Madame Laurence BRETON a été proclamé 3^{ème} adjoint, par 16 voix et été immédiatement installée. Elle conserve ses fonctions relatives aux finances et aux budgets.

Compte tenu de l'élection de Madame Laurence BRETON, désormais 3^{ème} adjoint, il est proposé d'élire un nouveau premier conseiller délégué avec un mandant spécial chargé de la culture, communication et des animations.

Sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Suite à l'appel à candidature, Monsieur Jean-Yves LAIGLE, conseiller municipal, se déclare candidat.

Après un vote à bulletins secrets, Monsieur Jean-Yves LAIGLE a été proclamé conseiller délégué à la culture, animations et communication, par 16 voix, et été immédiatement installé.

6.3.- Indemnités des élus locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du rendu exécutoire de la délibération, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers suivant le tableau ci-après :

	Fonctions	% indice 1015	Délégations
Thierry DUPOUÉ	Maire	43%	Système d'information et Organisation, administration
Jacques PRIEUR	1 ^{er} adjoint	16,50%	Vie Scolaire, Enfance, Sport et gestions des salles de sport
Roland HENTZIEN	2 ^{ème} adjoint	16,50%	Urbanisme, ZAC, ZPPAUP, AVAP
Laurence BRETON	3 ^{ème} adjoint	16,50%	Finances/budgets
Raymond LE FLOCH	4 ^{ème} adjoint	16,50%	Voiries, Patrimoine, environnement, cimetière
Martine DUBOIS	5 ^{ème} adjoint	16,50%	Affaires sociales, Vie associative, gestion des salles et CCAS
Jean-Yves LAIGLE	1 ^{er} Conseiller délégué	8,25%	Communication, animations et culture
Jean-Paul DAVIAUD	2 ^{ème} Conseiller délégué	8,25%	Cadre de vie, Défense de côtes et Pavillon Bleu

6.4 Composition des commissions municipales

Thierry DUPOUÉ – Le Maire	
Commission système d'information	Commission Organisation, Administration, Procédures

<ul style="list-style-type: none"> - Jacques PRIEUR - Roland HENTZIEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques PRIEUR - Laurence BRETON - Gilles LAURENT
---	---

Jacques PRIEUR – 1^{er} adjoint	
Commission Vie Scolaire, Enfance	Commission Sport et gestion des salles de sports
<ul style="list-style-type: none"> - Jacques PRIEUR - Martine DUBOIS - Françoise SEILLE - Laurence BRETON - Gilles PICHARD - Béatrice GRELIER 	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques PRIEUR - Laurence BRETON - Roland HENTZIEN - Raymond LE FLOCH - Jean-Paul DAVIAUD - Antoine CHIFFOLEAU - Jean-Yves LAIGLE

Roland HENTZIEN – 2^{ème} adjoint		
Commission PC – DP – Droit du sol	Commission ZAC Habitat et Economique	Commission PLU, ZPPAUP/AVAP
<ul style="list-style-type: none"> - Roland HENTZIEN - Roger LOUËRAT - Jean-Paul DAVIAUD - Jean-Louis VERISSON - Françoise SEILLE - Raymond LE FLOCH - Jacques PRIEUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Roland HENTZIEN - Roger LOUËRAT - Raymond LE FLOCH - Françoise SEILLE - Jacques PRIEUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Roland HENTZIEN - Raymond LE FLOCH - Françoise SEILLE - Laurence BRETON - Jean-Louis VERISSON - Roger LOUËRAT

Laurence BRETON – 3^{ème} adjoint
Commission Finances, Budgets
<ul style="list-style-type: none"> - Thierry DUPOUÉ - Roland HENTZIEN - Jean-Yves LAIGLE - Raymond LE FLOCH - Martine DUBOIS - Jean-Louis VERISSON - Jacques PRIEUR - Gilles LAURENT

Raymond LE FLOCH – 4^{ème} adjoint		
Commission Réseaux, Voiries, Circulation, Propreté, Sécurité	Commission Patrimoine communal, Bâtiments, Sécurité ERP	Commission Environnement, Cimetière
<ul style="list-style-type: none"> - Raymond LE FLOCH - Antoine CHIFFOLEAU - Roger LOUËRAT - Jean-Louis VERISSON - Laurence BRETON - Gilles LAURENT - Roland HENTZIEN 	<ul style="list-style-type: none"> - Raymond LE FLOCH - Catherine LEROY - Roger LOUËRAT - Jean-Louis VERISSON - Gilles LAURENT - Martine DUBOIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Raymond LE FLOCH - Roger LOUËRAT - Jean-Paul DAVIAUD - Jean-Yves LAIGLE - Françoise SEILLE - Gilles LAURENT

Martine DUBOIS – 5^{ème} adjoint		
Commission Famille, Jeunesse	Commission Vie Associative, Gestion des salles (associatives)	Commission CCAS, Logement Social, Transport, Solidarité, Personnes Agées, Insertion, Santé
<ul style="list-style-type: none"> - Martine DUBOIS - Jacques PRIEUR - Françoise SEILLE - Valérie BRIAND-KRÖGER - Raymond LE FLOCH 	<ul style="list-style-type: none"> - Martine DUBOIS - Jacques PRIEUR - Élu : Jean-Yves LAIGLE - Laurence BRETON 	<ul style="list-style-type: none"> - Martine DUBOIS - Françoise SEILLE - Gilles PICHARD - Catherine LEROY - Elena FUSI PERRODEAU

Jean-Yves LAIGLE – 1^{er} conseiller délégué	
Commission Bulletin municipal, Internet, Réseaux sociaux	Commission Culture, Animations
<ul style="list-style-type: none"> - Élu : Jean-Yves LAIGLE - Gilles PICHARD - Catherine LEROY - Jacques PRIEUR - Valérie BRIAND-KRÖGER - Antoine CHIFFOLEAU 	<ul style="list-style-type: none"> - Élu : Jean-Yves LAIGLE - Antoine CHIFFOLEAU - Béatrice GRELIER - Jacques PRIEUR - Jean-Yves LAIGLE - Valérie BRIAND-KRÖGER

Jean-Paul DAVIAUD – 2^{ème} conseiller délégué	
Commission Pavillon Bleu et Défense de côtes	Commission Cadre de vie (politique de l'arbre) et Terrains en friches
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Paul DAVIAUD - Jean-Yves LAIGLE - Jean-Louis VERISSON - Françoise SEILLE - Gilles LAURENT 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Paul DAVIAUD - Roland HENTZIEN - Raymond LE FLOCH - Françoise SEILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la composition des commissions municipales à compter du 24 septembre 2019.

7- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1- Rapport annuel 2018 – Elimination des déchets et assimilés

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal.

7.2.- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public – assainissement collectif

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal.

7.3.- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public – assainissement non collectif

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal.

7.4- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal.

7.5- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le rapport 2019 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz »
- CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services préfectoraux.

8.- INTERCOMMUNALITÉ et SYNDICATS

8.1.- Désignation de deux délégués communautaires

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER Thierry DUPOUÉ et Jean-Louis VERISSON pour siéger, à compter du 1^{er} janvier 2020, en tant que conseillers communautaires et jusqu'à la réinstallation du nouveau conseil communautaire issu des élections municipales 2020.

9.- QUESTIONS DIVERSES

10. – DIA

Numéro de dossier	Adresse du bien	Référence cadastrale	Renonciation	Nom du propriétaire
19-61	8 impasse des Baladins	AB 469/471	24/06/2019	BARRIER Joël LASSAY Martine
19-62	15 rue de la Mer	AK 815/816/820	24/06/2019	DC INVESTISSEMENT
19-63	4 impasse du Cadran Bleu	AK 142	24/06/2019	DOUSSET René
19-64	4 rue Georges Clémenceau	AH 1344 & AK 980	24/06/2019	HEAS Hervé
19-65	6 rue des Moutiers	AL 506p	24/06/2019	FRANCHETEAU Anne
19-66	7 rue des Grands Prés	AO 92p	24/06/2019	CHIFFOLEAU Dominique
19-67	77 bis rue de Pornic	AD 644	24/06/2019	SC IMMO 9
19-68	4 avenue des Rives	AB 910/911	27/06/2019	SEYNAVE Christine
19-69	19 rue de la Rinais	AC 142	27/06/2019	NULIAC Nadine et Christian
19-70	10 impasses des Douves	AL 322/443	27/06/2019	SELLIER Alain
19-71	5 rue Amiral Gervais	AH 386	27/06/2019	LE DIRAISON Pierrette
19-72	allée du Moulin	AX 218	27/06/2019	CTS SORAND
19-73	21 avenue des Douets	AD 69/343	27/06/2019	CHARPENTIER Jean
19-74	15 bis av de la Boutinardière	AB 764	05/07/2019	NIVET Roger
19-75	1 rue Jeanne d'Arc	AK 559	05/07/2019	ROUSSEAU Christophe
19-76	14 rue Georges Clemenceau	AH 171	05/07/2019	SCI Marion MUSSET
19-77	27 rue des Vés	AZ 302	09/07/2019	SCI LES HOUX
19-78	33 rue des Moutiers	AL 651	09/07/2019	SIMON Georgette
19-79	1 avenue Balmoral	AM 879/944	02/08/2019	CTS BARDAINE
19-80	rue de la Mer	AK 817/818/820p	02/08/2019	DC INVESTISSEMENT
19-81	62 rue Georges Clémenceau	AH 85	02/08/2019	BLANCONNIER Marie
19-82	rue de la Mer	AK 819/820p	02/08/2019	DC INVESTISSEMENT
19-83	11 rue Perrot Bernier chemin du Gagne Petit	AH 734	02/08/2019	BICHON AVRIL Marie
19-84	3 impasse du Brévaton	AB 799	02/08/2019	ZIELINKA Cédric
19-85	7 rue du Trou de l'Enfer	AB 623	02/08/2019	LEDUC Claude
19-86	18 rue des Navineaux	AN 69p	02/08/2019	ECORCE Alain
19-87	L'Hommetière	AC 638/641/642	20/08/2019	CT LOUERAT
19-88	rue des Tourterelles	AB 348	20/08/2019	MARIOT-LEBRETON
19-89	rue du Pré Tarin	AS 46/191	13/08/2019	CTS ROLLAND
19-90	27 av des Rives	AD 279	13/08/2019	MESSENT Alain
19-91	1 avenue Gustave Lemerle	AT 22	26/08/2019	GUIBERT Ernest
19-92	86 rue Georges Clemenceau	AH 40	26/08/2019	Cts DROUET
19-93	rue du Trou de l'Enfer	AD 420/422		LEDUC Charles
19-94	82 rue des Moutiers	AM 416	11/09/2019	RABIER André
19-95	rue de la Montée à la Chatte	AP 200/278/279/362/364/366/367/200	11/09/2019	FOUCHER Régine
19-96	1 rue des Goëlands	AB 422	11/09/2019	PIRARD Corinne
19-97	11 rue Jean Duplessis	AH 1274, 1286, 1287, 759	11/09/2019	DELANOË Emmanuel
19-98	17 rue de la Croix des Noues	AP 136	11/09/2019	Cts SOULAS
19-99	1 rue Jeanne d'Arc	AK 559	11/09/2019	ROUSSEAU Christophe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00, dressé à la Bernerie-en-Retz, le 25 septembre 2019,
La Maire,
Thierry DUPOUÉ

